

Formuler ses souhaits funéraires ou rédiger son testament ? Plus de la moitié des Belges repoussent cette décision

Baromètre funéraire DELA : à peine un quart des souhaits funéraires consignés sont enregistrés auprès de la commune

Près d'un Belge sur sept a déjà consigné ses souhaits funéraires et rédigé son testament. C'est ce qui ressort du dernier Baromètre funéraire publié par le spécialiste funéraire des pompes funèbres DELA. Aujourd'hui, nous réfléchissons un peu plus souvent à nos adieux qu'il y a trois ans : la proportion de Belges qui ne pensent que rarement ou jamais à leurs propres funérailles est passée de 63 à 53 %. Pourtant, la fin de vie reste un sujet tabou pour beaucoup. Cette situation rend l'organisation des funérailles par les proches souvent difficile : plus de quatre Belges sur dix (43 %) ont déjà rencontré des difficultés lors de l'organisation de funérailles, car ils n'avaient aucune idée des souhaits du défunt. *« Que vous soyez jeune ou vieux, des dispositions explicites concernant vos propres funérailles peuvent vous éviter bien des soucis, mais trop peu de gens savent par où commencer. »*

Nous avons généralement une bonne idée de ce à quoi doit ressembler une naissance ou un mariage, mais nous préférons ne pas penser à nos adieux et à ce qui viendra après. Six personnes sur dix (61 %) indiquent qu'elles n'ont encore pris aucune disposition pratique concernant leur propre fin de vie.

Sylvie Maes, DELA: « Pour beaucoup, parler de la façon dont nous envisageons nos propres funérailles reste tabou. Plus de la moitié des Belges (53 %) ne réfléchissent que rarement, voire jamais, à la façon dont ils souhaitent être enterrés ou commémorés. Même si le seuil pour en parler ou mettre ses souhaits par écrit a légèrement reculé. La plupart des gens en restent toutefois à des idées vagues et à peu d'accords concrets. Et le parcours n'est pourtant pas compliqué. »

Deux personnes sur trois souhaitent que leur famille connaisse leurs souhaits funéraires

Entre l'inhumation ou la crémation, la mise en bière, le cercueil, le lieu, les adieux, la musique, les invités et même les fleurs, les choix sont nombreux lorsqu'il s'agit de faire ses adieux. Deux Belges sur trois estiment donc important que leurs proches sachent comment ils envisagent leurs propres funérailles. Pourtant, près de quatre Belges sur dix (38 %) n'ont encore parlé à personne de leurs souhaits concernant leurs propres funérailles, et encore moins les ont couchés sur papier.

Sylvie Maes, DELA: « Beaucoup de gens évitent de parler de leurs funérailles parce que cela leur semble trop difficile ou parce qu'ils pensent que le moment n'est pas opportun. Mais une conversation ouverte peut justement apporter beaucoup de sérénité, tant pour vous-même que pour votre entourage. Surtout lorsqu'elle peut se dérouler dans le calme et sans précipitation. Notre Baromètre des funérailles montre que plus de quatre Belges sur dix (43 %) ont déjà rencontré des difficultés lors de l'organisation de funérailles, car ils n'avaient aucune idée des souhaits du défunt. Un

adieu suscite beaucoup d'émotions. En consignait clairement ses souhaits, les proches bénéficient du répit dont ils ont besoin pour faire leur deuil. »

Enregistrer ses souhaits funéraires : c'est simple

Parmi les personnes qui ont déjà rédigé leurs souhaits funéraires, un peu plus d'une sur quatre (28 %) les a enregistrés auprès de la commune où elles résident. Un peu plus de la moitié les conserve chez elles ou les a communiqués à leurs proches. Un Belge sur cinq dans ce groupe n'est pas au courant de la possibilité d'enregistrer ses souhaits funéraires auprès de la commune.

Voici comment Sylvie Maes, DELA, met ce constat en perspective : « Pour beaucoup de gens, il reste, certes, difficile d'en parler, mais vous pouvez très facilement prendre vous-même des mesures pour consigner vos souhaits funéraires. Vous pouvez, par exemple, vous rendre dans votre commune afin d'y enregistrer certains souhaits funéraires essentiels, notamment le devenir de votre dépouille et le lieu de la cérémonie. En cas de décès, le conseiller funéraire se chargera de consulter, auprès des autorités communales, les souhaits que vous aviez consignés. Vous pouvez également conserver vos souhaits chez vous, mais il est alors judicieux d'en informer votre famille ou vos amis. DELA propose également un outil gratuit en ligne, "Mes dernières volontés", destiné à consigner vos souhaits personnels. Celui-ci offre de nombreux choix et sources d'inspiration, que vous pouvez facilement adapter au fil des ans si vos souhaits évoluent, et partager avec vos proches.»

Le testament n'est pas non plus une évidence

Nous avons également tendance à repousser le moment de régler notre succession. Seule une personne sur sept (14 %) a déjà rédigé un testament. Près de quatre personnes sur dix (38 %) l'ont fait chez un notaire, un quart (25 %) conservent un testament manuscrit à leur domicile.

Sylvie Maes, DELA: « Un testament vous permet d'éviter des discussions inutiles. Il est préférable de faire confier à un notaire la conservation et l'enregistrement d'un testament rédigé à la main. Vous pouvez ainsi être sûr que votre testament sera exécuté après votre décès. Vous pouvez également opter pour un testament notarié, entièrement établi par un notaire.»

En outre, près d'une personne sur quatre (24 %) a déjà rédigé une déclaration de volonté négative, qui fixe les traitements que vous ne souhaitez plus recevoir en cas de coma ou de démence, par exemple ; un cinquième (21 %) a rédigé une déclaration de volonté en faveur de l'euthanasie. Un Belge sur dix (9 %) indique que son corps peut être donné à la science à des fins de recherche et d'enseignement.

5 conseils pour parler de vos souhaits funéraires

Il n'est pas facile de réfléchir à ses propres funérailles, et encore moins d'en parler avec les êtres chers... Les conseils suivants vous aideront à engager une conversation chaleureuse et ouverte.

1. Ne pas procrastiner trop longtemps

Lorsque la mort semble encore très loin, nous sommes souvent moins enclins à aborder le sujet. Pourtant, il est plus facile d'en parler tôt : l'atmosphère est alors moins pesante et il y a plus de place pour réfléchir en toute sérénité.

2. Ne pas entrer d'emblée dans le vif du sujet

Le sujet peut être sensible non seulement pour vous, mais aussi pour vos proches. Vous souhaitez discuter avec eux de vos souhaits funéraires ? Ne les prenez donc pas au dépourvu, mais annoncez-leur la conversation à l'avance. Dites-leur, par exemple : « *Quand vous serez prêts, j'aimerais discuter avec vous de mes adieux.* » Expliquez-leur également pourquoi c'est important pour vous.

3. Réfléchir au lieu et au moment

Les lieux sont chargés de souvenirs. Si vous discutez de vos funérailles sous le pommier du jardin, par exemple, cet endroit restera à jamais associé à cette conversation. Optez donc plutôt pour un environnement plus neutre, comme lors d'une promenade. Il est également préférable d'aborder le sujet tôt dans la journée, afin que personne ne reste éveillé la nuit à ruminer.

4. Expliquer pourquoi certains choix sont importants pour vous

Vos proches trouvent certains de vos souhaits difficiles à accepter ? Expliquez-leur pourquoi vous y accordez de l'importance. Peut-être que la robe dans laquelle vous souhaitez être inhumée n'a aucune signification pour vos enfants, mais qu'elle appartenait autrefois à votre mère. Vos choix seront ainsi mieux compris et replacés dans un contexte concret.

5. Être à l'écoute de l'opinion de vos proches

Malgré vos explications, vos proches ne peuvent-ils vraiment pas accepter certains de vos souhaits ? Donnez-leur alors la latitude d'expliquer pourquoi et essayez de faire preuve de souplesse. Peut-être souhaitez-vous que vos cendres soient dispersées en mer, mais vos proches préfèrent avoir un lieu tangible où vous rendre hommage. Dans ce cas, vous pouvez trouver un compromis ensemble, par exemple, en conservant une partie des cendres dans un bijou funéraire.

Vous avez toujours du mal à entamer la conversation ? Une discussion avec un entrepreneur de pompes funèbres sur les possibilités d'obsèques personnalisées peut également éclairer votre chandelle. Un conseiller ou accompagnateur funéraire est le mieux placé pour vous aider à concrétiser vos idées. Après la conversation, vous pouvez simplement noter vos souhaits et les conserver dans un livret de souhaits ou les enregistrer dans l'[outil en ligne pour consigner vos souhaits funéraires](#) de DELA. Vous pouvez ensuite les transmettre à vos proches. Vous aurez en outre une idée claire de toutes les possibilités qui s'offrent à vous aujourd'hui, comme être enterré avec les cendres de votre animal de compagnie.

À propos du Baromètre funéraire de DELA

Plus de 2 200 Belges, tous âgés de plus de 18 ans, ont été interrogés dans le cadre de cette enquête. Le sondage a été réalisé en ligne sur la base des panels Bpact et Dynata entre le 15 et le 30 septembre 2025. Les données ont été pondérées afin d'être représentatives de la population belge en termes d'âge, de sexe, de région et de niveau d'éducation. Le facteur de pondération maximal a été plafonné à 2,50 (n = 178), 85 % de l'échantillon ayant un facteur de pondération < 2,0. L'étude a été conçue et réalisée par le bureau d'études indépendant Indiville pour le compte du spécialiste des pompes funèbres DELA, afin de mieux appréhender la manière dont les Belges gèrent le deuil et la perte d'un être cher.

À propos de DELA

Acronyme de « Draagt Elkanders Lasten » (soutenez-vous les uns des autres), DELA fait partie d'une coopérative. DELA est spécialisée dans tout ce qui touche de près ou de loin aux adieux et soulage les personnes dans l'un des moments les plus difficiles de leur vie : le départ d'un être cher. Forte de 85 années d'expérience et d'expertise, DELA est présente en Belgique depuis 1989, où elle compte près de 800 collaborateurs qui apportent leur aide avant, pendant et après les funérailles. DELA est surtout connue comme assureur funéraire, mais elle dispose également d'environ 70 centres funéraires hautement qualifiés répartis sur plus de 120 sites en Belgique, de 3 crématoriums et d'un centre de rapatriement à l'aéroport de Zaventem. De plus, une trentaine de conseillers en formalités après funérailles sont disponibles quotidiennement pour décharger les proches des conséquences pratiques et administratives d'un décès. DELA réalise environ 80 % des rapatriements et enterre 1 Belge sur 10. DELA est donc reconnue comme le spécialiste incontesté des funérailles en Belgique. Dans le cadre de son engagement social, DELA a créé le Fonds DELA qui soutient des initiatives visant à rendre plus supportable le moment difficile des adieux.